

## Déclaration de Roy Jenkins sur les demandes méridionales d'adhésion à la Communauté (17-18 octobre 1977)

**Légende:** Dans cette déclaration faite à l'occasion de la 474<sup>ème</sup> session du Conseil à Luxembourg les 17 et 18 octobre 1977, le président de la Commission des Communautés européennes Roy Jenkins souligne les problèmes liés à une possible adhésion de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne.

**Source:** Archives historiques du Conseil de l'Union européenne, Bruxelles, Rue de la Loi 175. Adhésion du Portugal, 07.151 (469): 07. Dossiers 537-549, Boîte 66. L'adhésion éventuelle du Portugal à la CEE: prises de position, Dossier n° 540.

Déclaration faite par M. Jenkins, Président de la Commission des Communautés Européennes à l'occasion de l'examen du point 5 (Méditerranée) de l'ordre du jour de la 474<sup>ème</sup> session du Conseil à Luxembourg les 17/18 octobre 1977, I/338/77, traduction. Bruxelles: Conseil des Communautés européennes, 24.10.1977. 8 p.

**Copyright:** (c) Union européenne, 1995-2012

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/declaration\\_de\\_roy\\_jenkins\\_sur\\_les\\_demandes\\_meridionales\\_d\\_adhesion\\_a\\_la\\_communaute\\_17\\_18\\_octobre\\_1977-fr-cf9a9d35-cee2-4f27-9b1b-639a64787b02.html](http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_roy_jenkins_sur_les_demandes_meridionales_d_adhesion_a_la_communaute_17_18_octobre_1977-fr-cf9a9d35-cee2-4f27-9b1b-639a64787b02.html)

**Date de dernière mise à jour:** 07/09/2012

## Déclaration faite par M. Jenkins, Président de la Commission des Communautés Européennes à l'occasion de l'examen du point 5 (Méditerranée) de l'ordre du jour de la 474ème session du Conseil à Luxembourg les 17/18 octobre 1977

"Monsieur le Président,

Les membres du Conseil auront assurément pris connaissance de la lettre que M. le Vice-Président HAFERKAMP vous a adressée le 14 octobre au nom de la Commission. Cette lettre expose les deux séries de problèmes auxquels la Communauté est confrontée en ce qui concerne les régions méditerranéennes. Vous aurez également lu sans doute le document de travail qui est annexé à cette lettre et dans lequel est exposée dans ses grandes lignes la manière dont nous envisageons la situation dans le secteur agricole.

J'ai bien conscience du fait que ces documents ne répondent peut-être pas entièrement à votre attente. Vous vous souvenez que, dans ma déclaration du 21 juin, j'avais attiré votre attention sur l'ampleur des problèmes qui se posent à nous, sur la nécessité de faire preuve de prudence lorsqu'il s'agira de traiter des questions essentielles pour l'avenir de la Communauté et sur le danger qu'il y aurait à adopter trop à la légère des décisions qui pourraient contribuer à accroître nos difficultés dans les années à venir. C'est pourquoi je m'étais montré particulièrement prudent dans mes promesses en ce qui concerne le calendrier des travaux de la Commission. Comme vous le savez, nous pensons que notre avis relatif au Portugal ne sera pas prêt avant la fin du mois de février prochain ; celui relatif à l'Espagne prendra au moins aussi longtemps sinon plus encore, à compter de la date à laquelle nous aurons commencé nos travaux.

Vous vous souviendrez toutefois que la Commission a procédé lors de sa réunion du week-end à La Roche le mois dernier, à un examen préliminaire des problèmes méditerranéens, notamment dans la perspective de l'élargissement. Pour répondre à l'intérêt qui s'est alors manifesté, ainsi qu'à l'urgence que présentent certains des problèmes qui se posent dans ce contexte. Je vous ai promis par la suite de vous faire parvenir un document intérimaire où se trouverait exposée notre analyse générale du problème et qui indiquerait dans ses grandes lignes la manière dont nous envisageons la situation. C'est là l'objet de la lettre que vous a adressée M. le Vice-Président HAFERKAMP et de l'annexe qui y est jointe. Je vais essayer de les expliciter et d'entrer dans le détail.

L'une des difficultés particulières auxquelles nous sommes confrontés lorsque nous abordons le problème central réside dans le fait qu'il implique deux, sinon trois, problèmes connexes. Nous avons, d'une part, les demandes d'adhésion à la Communauté émanant de trois pays d'Europe méridionale qui viennent seulement de se libérer d'un régime dictatorial ; nous avons, d'autre part, les difficultés économiques croissantes que connaissent les régions méditerranéennes de la Communauté dans sa composition actuelle ; nous avons, enfin, un troisième problème que je n'aborderai pas aujourd'hui, à savoir les répercussions que tout arrangement que nous mettrions au point concernant les pays candidats et les régions méditerranéennes de l'actuelle Communauté pourrait avoir pour les pays tiers avec lesquels nous sommes associés. Or, nous devrions toujours avoir ce dernier problème présent à l'esprit.

Je parlerai d'abord de notre position sur l'élargissement. Nous en avons déjà discuté. Comme vous le savez, la Commission estime qu'une réponse même implicitement ou indirectement négative de notre part aux pays candidats ne serait pas acceptable. Un refus net porterait un coup sévère aux fragiles régimes démocratiques qui se sont instaurés avec les encouragements explicites de la Communauté et qui déjà dépendent de nous dans une certaine mesure. En outre, toute réponse qui bien qu'apparemment positive, lierait l'ouverture des négociations à la solution définitive de problèmes qui ont longtemps embarrassé la Communauté constituerait un refus tacite et c'est d'ailleurs bien ainsi que l'interpréteraient les pays candidats.

D'un autre côté, toute manière d'aborder le problème qui éluderait les très graves problèmes d'ordre économique et institutionnel qui se posent dans ce contexte ne ferait qu'accumuler les difficultés pour l'avenir. Une solution qui aurait pour effet de diluer la Communauté dans une forme quelconque d'union douanière ou de zone de libre-échange constituerait un abandon des objectifs essentiels du traité. Elle serait évidemment inacceptable pour la Communauté actuelle ; elle irait également à l'encontre des motifs qui ont induit les pays candidats à demander leur adhésion.

Nous croyons donc qu'il est bon d'accueillir favorablement ces demandes, tout en soulignant que le Conseil ne doit pas ignorer les problèmes qu'elles engendrent et qu'il ne doit pas non plus s'attendre à voir ces problèmes résolus sans peine. Cette position a été clairement définie dans la lettre envoyée au Conseil par la Commission la semaine dernière.

Le problème essentiel est de réduire la différence de niveau économique existant entre les pays candidats et la Communauté, de même qu'entre certaines régions de la Communauté actuelle. Pour ce qui concerne le PNB par habitant, le niveau de la Grèce et de l'Espagne n'atteint que la moitié environ du niveau moyen de la Communauté actuelle et un tiers seulement environ de celui des membres les mieux nantis de la Communauté actuelle. Le niveau du Portugal est encore bien plus bas. Ces indications montrent que le problème du retard économique, qui a longtemps constitué un obstacle au processus d'intégration, est aggravé par la question de l'élargissement et qu'il est, du reste, au centre de ce problème.

Nous devons, je le crains, admettre que la politique poursuivie par la Communauté sous sa forme actuelle - ou dans certains cas l'absence de politique - a eu pour effet d'élargir plutôt que de réduire l'écart entre les régions défavorisées et les régions riches de la Communauté. Bien plus, le taux de croissance des régions défavorisées de la Communauté actuelle a été dernièrement inférieur à celui des pays candidats. Ainsi, il nous faut conclure que, si nous nous bornons à poursuivre notre politique actuelle, celle-ci ne donnera pas les résultats souhaités en ce qui concerne les régions méditerranéennes de la Communauté actuelle et encore moins en ce qui concerne l'écart plus important existant encore entre la Communauté et les pays candidats.

Il s'ensuit, à mon avis, qu'un élargissement du type qui nous concerne actuellement est qualitativement différent de celui négocié entre 1970 et 1972. Les trois nouveaux Etats membres avaient des économies analogues, pour l'essentiel, à celles des six Etats membres originaires ; ils ont donc pu s'intégrer plus facilement. Il s'agissait de négocier des aménagements et des adaptations réciproques et non pas de procéder à une opération de soutien à grande échelle. Il nous faut maintenant aborder un problème nouveau, dans une optique nouvelle. Pour parler crûment, nous n'avons pas seulement besoin d'une politique mais aussi de fonds. L'élargissement - avec ses incidences - nous coûtera beaucoup d'argent à tous ; il est bon que nous le reconnaissons d'emblée. Le Conseil est-il prêt à l'accepter ? Si, comme je l'espère et je le crois, la réponse est affirmative, la Commission élaborera des propositions et s'efforcera d'évaluer le coût de l'opération y compris évidemment les crédits nécessaires pour couvrir les besoins des régions méditerranéennes de la Communauté actuelle.

Je parlerai d'abord des aspects agricoles de la question. Vous aurez remarqué, dans l'annexe à la lettre de la Commission de la semaine dernière, un certain nombre de suggestions d'ordre pratique en ce qui concerne les mesures à prendre dans ce domaine. Nous avons tenu compte, dans la rédaction de ce document, des mémorandums des délégations française et italienne. Nous précisons davantage notre pensée dans le document que nous nous sommes engagés à publier avant la fin de l'année. Ce document sera conforme à l'ensemble des objectifs de la politique agricole commune, c'est-à-dire qu'il ne sera en contradiction ni avec l'engagement que nous avons pris de réduire les excédents d'origine structurelle, ni avec les engagements que nous avons pris à l'égard des pays tiers. Vous n'ignorez sans doute pas que la Commission est fermement convaincue qu'une protection accrue et une augmentation importante des prix des denrées méditerranéennes ne seraient pas dans l'intérêt de l'ensemble de la Communauté. Nous ne pouvons ni ne devons accumuler de nouveaux excédents en contractant de nouveaux engagements aux conséquences imprévisibles et accablantes. Ce que nous voulons, c'est un système agricole efficace et défendable dans lequel l'agriculture des pays méditerranéens et celle des pays du nord se complètent.

Je parlerai maintenant de l'industrie. A elle seule, l'agriculture ne peut constituer la force motrice du développement des pays candidats à l'adhésion et des régions méditerranéennes. Mais nous opterions pour une solution de facilité si nous pensions que l'industrialisation est une panacée. De par leurs ressources naturelles et leur situation géographique, ces pays et ces régions ont des possibilités considérablement limitées et dans de nombreux domaines, notamment dans celui des transports, il leur manque beaucoup de moyens sans lesquels leur industrie ne saurait être rentable. De plus, nous devons nous efforcer d'intégrer leur développement industriel dans le cadre existant de l'industrie communautaire pour atteindre le même

degré de complémentarité que celui que nous recherchons dans le domaine agricole. Rien de tout cela ne sera facile. En élaborant un plan intégré pour le développement industriel des pays candidats à l'adhésion et des régions méditerranéennes de la Communauté, nous devons apprendre à voir plus loin que nous ne l'avons fait jusqu'à présent et à définir avec plus de précision nos objectifs et nos priorités.

Qu'il s'agisse de l'agriculture ou de l'industrie, le développement des pays candidats à l'adhésion constituera sans doute une lourde charge pour leurs finances publiques, qui connaissent déjà un taux élevé d'inflation, d'importants déficits budgétaires et une situation qui ne cesse de se dégrader en ce qui concerne leur balance des paiements. Je citerai un exemple. Supposons que nous voulions augmenter les ressources des gouvernements des pays candidats à l'adhésion de façon qu'elles représentent, calculées par habitant, 60 % de celles dont disposeraient, en moyenne, les gouvernements des Etats membres de la Communauté élargie. Le niveau de ressources ainsi atteint se situerait à peu près à mi-chemin entre le niveau actuel de l'Irlande et celui de l'Italie. Pour atteindre cet objectif relativement modeste, nous serions obligés de dégager des fonds représentant le double des ressources fiscales actuelles du Portugal et couvrant plus du double du déficit très important de la balance des paiements de ce pays. Les besoins de la Grèce et de l'Espagne seraient également considérables, bien que nettement inférieurs en proportion, puisqu'ils représenteraient environ un quart de ceux du Portugal. Je pense que cet exemple illustre bien les différences qualitatives existant, du point de vue de la puissance économique, entre la Communauté actuelle et les pays candidats à l'adhésion, en particulier le Portugal. Toutefois, si nous souhaitons le succès de la future Communauté, il ne fait aucun doute que nous n'avons pas d'autre solution que de fixer un niveau de ressources raisonnable et de réduire les inégalités de niveau de vie.

Disons, pour résumer, que les pays candidats à l'adhésion auront besoin d'une aide massive. La Commission pense qu'il sera nécessaire d'appuyer les politiques de stabilisation que ces pays ont lancées, ou envisagent de lancer, par l'apport d'une aide extérieure provenant pour l'essentiel de la Communauté. Nous pensons, d'autre part, qu'il convient de créer un instrument financier spécial pour assurer l'important transfert de ressources requis pour promouvoir le développement économique des pays candidats à l'adhésion et des régions méditerranéennes de la Communauté. Nous devons encore préciser et énoncer nos idées en la matière. Cet instrument financier pourrait prendre la forme, soit d'un fonds spécial, soit d'une opération visant à coordonner dans un but précis l'action de divers instruments communautaires préexistants, mais il est évident que ceux-ci devraient en pareil cas disposer de ressources beaucoup plus importantes. Nous pensons que les Etats candidats à l'adhésion devraient être associés au fonctionnement de l'instrument ou des instruments ainsi créés, non seulement parce que c'est une question de bon sens, mais aussi parce qu'une telle mesure contribuerait à faire valoir aux yeux des gouvernements de ces pays l'appui politique que nous prêtons à leur candidature. A notre avis, il pourrait fort bien être nécessaire de mettre en œuvre cet instrument et de commencer à apporter à ces pays l'aide dont ils ont besoin avant leur adhésion effective. Faute de quoi, nous connaîtrions une période transitoire d'une durée déraisonnable.

Il y a dix jours, nous avons examiné à Villers-le-Temple certaines des conséquences qu'aurait, au plan institutionnel, l'élargissement. Mon propos n'est pas ici de répéter ces débats. Je voudrais toutefois souligner leur importance eu égard aux observations que je viens de formuler. Il est évident que nous ne devrions pas accorder aux pays candidats à l'adhésion tous les avantages découlant de l'appartenance à la Communauté avant qu'ils en aient accepté toutes les obligations. Je ne pense pas, par exemple, qu'ils pourraient d'emblée prendre part au processus de coopération politique, ni aux mécanismes essentiels de la Communauté proprement dite, tant que l'acte ou les actes d'adhésion n'auraient pas été signés. Mais, comme je l'ai déjà indiqué, la Commission pense que nous devrions être prêts à adopter un programme prévoyant une action commune, qui serait mis en œuvre avant l'adhésion par le truchement du mécanisme financier que j'ai évoqué. Cela est nécessaire si nous voulons que nos bonnes intentions deviennent une réalité politique et économique.

Pour réussir, l'élargissement doit en même temps permettre de renforcer et d'enrichir la Communauté. Cela signifie que nous devons examiner les conséquences qu'il peut avoir pour nos institutions, nos traditions, nos habitudes et nos méthodes de travail, ainsi que pour les objectifs que nous nous sommes fixés. Comme vous le savez, je pense en particulier à la nécessité de progresser sur la voie de l'union économique et monétaire. J'espère pouvoir aborder ce sujet lors du prochain Conseil européen.

Pour terminer, je mentionnerai ce qui, à mon avis, est une simple constatation. L'élargissement signifie que si la Communauté ne progresse pas, elle reculera ; et si elle ne peut surmonter les difficultés qu'il soulève, on doutera de sa capacité à affronter celles qui se posent dans beaucoup d'autres domaines. L'élargissement, c'est le ralliement de tout ce qui fait la civilisation européenne. Il donnera à la Communauté la dimension européenne qui lui convient.

Vous attendez davantage de la Commission, mais, pour sa part, la Commission attend de vous que vous lui indiquiez avec plus de netteté que vous ne l'avez fait jusqu'à présent quelle est votre attitude politique à l'égard des problèmes que j'ai évoqués. J'espère que vous nous donnerez ces indications aujourd'hui même."